

3. LES TRANSITAIRES ET LES COURTIERS EN DOUANES

ANALYSE DU TRANSPORT

Les objectifs de tout exportateur devraient être de chercher à ce que le produit parvienne sur le marché au moment voulu, en bon état et au meilleur prix. La liste de vérification suivante peut aider à choisir le ou les types de transport qui conviennent le mieux :

- préciser quel type de produit doit être transporté;
- indiquer les caractéristiques des produits expédiés;
- tenir compte de la taille et de la forme du produit;
- décider s'il faut expédier en vrac, en marchandises générales en quantités, ou en petites quantités correspondant à des expéditions totales ou partielles;
- trouver la fréquence optimale des expéditions;
- étudier la distance à parcourir;
- préciser s'il faut de l'aide pour l'emballage, le chargement, les matériaux d'assujettissement, le calage et le déchargement du produit;
- indiquer s'il est nécessaire de se servir d'installations d'entreposage temporaire;
- préciser s'il faut un service porte-à-porte, port-à-port ou une combinaison quelconque des deux;
- se demander s'il est nécessaire de faire appel aux services d'une tierce partie comme d'un transitaire;
- trouver les documents de transport nécessaires;
- indiquer les conditions de vente en ce qui concerne le coût du transport et l'assurance des marchandises et préciser qui prend les ententes dans chaque cas.

Le petit exportateur ou celui qui n'a pas d'expérience pourra tirer largement parti de l'aide des transitaires et des courtiers en douanes. Les transitaires planifient les détails d'une expédition, organisent l'emballage, préparent la documentation et organisent le transport alors que les courtiers en douanes aident à s'assurer que l'expédition répond à toutes les exigences des douanes et que la documentation d'accompagnement est remplie correctement. D'autres courtiers assurent les expéditions de marchandises, même si le transporteur peut souvent fournir cette assurance.

Avant de faire appel à l'un de ces services, le produit à exporter doit être préparé de la façon qui convient, fardelé et/ou mis en conteneurs. Sans cela, les transporteurs pourraient refuser de transporter les marchandises et les compagnies d'assurance de couvrir les pertes dans les cas où les produits seraient endommagés. Voici quelques règles simples à suivre avant l'expédition :

- évaluer l'ensemble de l'itinéraire à suivre et emballer pour le tronçon le plus exigeant;
- déterminer la fréquence des transbordements si on fait appel au transport intermodal et préparer les marchandises pour qu'elles puissent être manutentionnées plusieurs fois;
- déterminer la réglementation et les exigences d'emballage en vigueur dans le pays d'origine, pour chacun des transporteurs, dans tous les ports de sortie et d'entrée et dans le pays de destination;
- connaître les capacités d'emballage, la résistance et la faiblesse des marchandises, la possibilité de les empiler et les risques auxquels les conditions climatiques peuvent les soumettre;
- emballer les produits pour minimiser les mouvements internes et pour protéger les coins, les bords, le fini, les valves, les cadrans et les boutons ou les rembourrages et les tissus;
- utiliser les appareils de fardelage qui conviennent et mettre en place, charger et attacher les marchandises comme il convient; et
- déterminer le type d'équipement de manutention à utiliser et sa disponibilité aux points de transbordement.

LES TRANSITAIRES

Les transitaires sont des entreprises indépendantes qui s'occupent des expéditions à l'exportation en échange d'honoraires. Elle fournissent des services de conseils, administratifs et physiques, aux expéditeurs afin de faciliter les exportations. Les transitaires peuvent organiser les expéditions des exportateurs canadiens en utilisant n'importe quel mode de transport. Ils offrent des ensembles complets de services qui présentent un intérêt tout particulier pour les gens qui exportent pour la première fois. Ils constituent d'excellentes sources de renseignements sur la réglementation, la documentation et les méthodes d'expédition et peuvent permettre à l'exportateur de réaliser des économies sur les taux de transport à cause des économies d'échelle qu'ils obtiennent. Les services fournis par les transitaires sont, de façon traditionnelle, les suivants :

- fournir ou organiser la manutention des expéditions, ce qui comprend l'emballage et la mise en boîte, le marquage, l'inspection et l'entreposage;
- préparer les documents d'expédition et de douane ainsi que traduire, certifier et transmettre les documents, obtenir les permis, les licences et les certificats;